

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

CRSA BRETAGNE

2019

# SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT DE LA CRSA	3
DATES CLÉS ET CHIFFRES CLÉS EN 2019	4
TRAVAUX DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES	6
LA CSOS	6
LA CSDU	7
LA CSP	9
LA CSMS	10
DÉBATS PUBLICS	12
GROUPE DE TRAVAIL	14
AVIS DE LA CRSA	16
ZONAGES	16
LIENS AVEC LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ	17

## ÉDITO



**BERNARD GAILLARD**  
Président de la CRSA Bretagne

### À CHAQUE ANNÉE SES PARTICULARITÉS POUR LA DÉMOCRATIE EN SANTÉ.

L'année 2018 a été celle de l'approbation du Projet Régional de Santé à la suite de nombreuses concertations. La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Bretagne s'y était pleinement mobilisée avec un très fort engagement de ses membres. Elle avait aussi travaillé à sa manière sur une approche du suivi du PRS et de son évaluation avec une proposition basée sur onze critères. Nous pouvons penser collectivement que la CRSA a permis d'améliorer ce Projet Régional de Santé pour répondre au mieux aux besoins de santé des bretons.

Nous devons pouvoir suivre les dispositifs mis en place, évaluer la qualité des prises en charge et des accompagnements, nous engager dans l'évaluation qualitative des évolutions du système de santé en Bretagne. C'est pour cela que nous invitons périodiquement l'ARS à venir devant l'assemblée plénière de la CRSA ou lors de ses commissions afin de présenter les avancées de la mise en œuvre du Projet Régional de Santé.

Fin 2018 et premier trimestre 2019, la démocratie dans notre pays a été fortement questionnée.

Le gouvernement a proposé un « grand débat national ». Cependant la santé n'était pas dans les quatre axes prévus.

La CRSA Bretagne, très attentive à l'ensemble des questions citoyennes et professionnelles qui traversent notre société, et en tant qu'organisme consultatif, a pris sa place dans le débat en Bretagne.

C'est ainsi qu'elle a organisé un débat public à Rennes le 28 mars 2019. Réalisé sans financement spécifique, nous pouvons remercier à cette occasion tous ceux qui y ont contribué bénévolement ainsi que Rennes Métropole pour le prêt de l'amphithéâtre.

Nous pouvons remercier également un groupe d'étudiants en sociologie qui a rédigé la synthèse des débats.

La CRSA n'est pas dans une bulle coupée de la société mais traversée par des questions éthiques, sociétales et démocratiques dans une société en mouvement.

Lors de ce débat public et au travers de l'étude menée, la démocratie en santé est reconnue pour ses nombreux atouts : une composition et des expertises liées à la pluralité, la complémentarité des statuts, des professions et des cultures ; la pertinence de ses avis ; le fait qu'elle ne soit pas en gestion directe ; sa dimension locale et de proximité ; l'inscription dans les territoires avec les Conseils Territoriaux de Santé, une pratique éprouvée de la concertation et une richesse des débats.

Les travaux et contributions ont été très importants ces dernières années, et transmis au Ministère et à la Présidence de la République qui ont toujours cordialement répondu.

S'appuyant sur les travaux des associations, des mouvements, des fédérations, des URPS, des groupements régionaux qui apportent tous leurs expertises, sur les travaux des commissions et d'un groupe de travail thématique, la CRSA a

formulé une contribution sur l'urgence d'une politique de santé et de solidarité envers les personnes âgées. Elle a aussi émis des contributions à propos de la concertation nationale grand âge et autonomie, sur le projet de loi santé 2019, sur les urgences et sur les précautions envers les pesticides.

La CRSA s'investit pleinement pour faire évoluer favorablement notre système de santé afin qu'il soit mieux adapté aux réalités d'aujourd'hui et réponde mieux aux besoins des citoyens.

Après la journée d'étude 2017 intitulée « Les institutions consultatives en santé : une médiation démocratique », l'un des enseignements confirmés dans l'enquête réalisée en 2019 auprès de nos membres est de rappeler la forte demande d'exercice de la démocratie en santé.

Avec des moyens à amplifier et spécifiquement dédiés à la hauteur des enjeux, la CRSA a un rôle plus important à jouer dans le débat public, avec l'ensemble des publics, et pour l'ensemble des enjeux de santé y compris santé environnementale et santé au travail.

Les assemblées plénières de la CRSA montrent l'engagement et la pertinence des acteurs de territoire au travers de leurs différentes présentations : les PTA, les CPTS, le GHT Brest-Carhaix, la Plateforme régionale de Garde en Kinésithérapie, l'étude sur la profession dentaire et la santé orale. Et pour 2020, nous avons prévu la problématique du domicile, l'inclusion.

La richesse et l'importance de nos travaux, contributions, études sur notre système de santé en Bretagne, sur la place de la démocratie en santé, sur des moments clés du parcours de santé sont, pour la démocratie en santé, à poursuivre.

Mais que retenir de notre place ? Au-delà des mots de bienveillance des acteurs publics, sommes-nous vraiment écoutés ? C'est une question que certains se posent. Sans concertation avec les CRSA, notre mandat a été prorogé d'un an, après une prorogation précédente de deux ans. La Conférence Nationale de Santé a été vacante pendant un an. Cependant notre histoire démocratique est riche. Cela fait dix ans que la démocratie en santé sous sa forme actuelle existe. Il nous faut collectivement faire le point. La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Bretagne y prendra sa part comme elle l'avait déjà fait le 8 novembre 2016 à Rennes en organisant la 1e Rencontre nationale des CRSA et de la Conférence Nationale de Santé. Une date est déjà prévue : le 13 novembre 2020. Fier(e)s de notre engagement, il faut cependant en tirer les leçons pour encore mieux contribuer.

# DATES CLÉS 2019

**28 mars**



**Séance plénière de la CRSA,**  
à Rennes

- Présentation du projet de Plateforme Régionale de Garde en Kinésithérapie
- Point d'avancée sur l'évaluation du PRS
- Présentation de l'étude SPF/ARS sur le cancer
- Point sur la prévention en mettant en avant les compétences psychosociales
- Débat public sur les questions de santé, tables rondes et éléments de résultats de l'enquête auprès des membres de la CRSA et des CTS.



Séance plénière du 28 mars 2019

**18 juin**



**Séance plénière ,**  
à Loudéac

- Présentation du rapport d'activité de la CRSA Bretagne 2018
- Présentation du rapport sur le respect des droits des usagers 2018
- Dispositifs d'appui à la coordination et retours d'expérience en Bretagne
- Quelques éléments sur l'évaluation du PRS
- Rapport d'activité de l'ARS Bretagne 2018
- Informations des Conseils territoriaux de Santé



Séance plénière du 18 juin 2019



Séance plénière du 26 novembre 2019



**26 novembre**

**Séance plénière ,**  
à Carhaix-Plouguer

- Présentation d'une étude sur la profession dentaire et la santé orale
- 3 tables rondes autour du thème « les professionnels de santé libéraux acteurs des CPTS en Bretagne »
- Retour d'expérience sur 10 ans de coopération territoriale en Bretagne occidentale
- Présentation d'une action de prévention, le tournage d'un film par des jeunes, dans le cadre du mois sans tabac
- Avis sur le zonage sages-femmes
- Communication des Conseils Territoriaux de Santé

**28 249 €**

**DÉPENSES RÉALISÉES EN 2019**

DONT

13 672 € FRAIS DE DÉPLACEMENTS

5 475 € FRAIS DE RÉCEPTION REPAS PLÉNIÈRES

6 354 € FRAIS DE PUBLICATION

3 399 € LOCATION DE SALLE

**3** COMMISSIONS  
PERMANENTES

**3** SÉANCES  
PLÉNIÈRES

**4** DÉBATS  
PUBLICS

CHIFFRES  
CLÉS  
2019

# TRAVAUX DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES



## LA CSOS

Présidente **Dr Anne LE GAGNE**  
Vice-président **Dr Nikan MOHTADI**

En 2019, la CSOS a travaillé dans une vraie dynamique de démocratie en santé régionale et décentralisée dans l'état d'esprit de toute la CRSA depuis le début de son existence.

Lors de ses cinq réunions en 2019, la CSOS a apporté sa contribution aux réflexions de la CRSA. Elle a été un lieu de présentations et débats sur l'offre de soins ambulatoires et hospitalières, sur la mise en place d'une politique d'accompagnement des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Soucieuse de la qualité, de la sécurité et de l'équité dans l'accès aux soins les avis rendus tout au long de l'année 2018 l'ont été après des instructions de dossiers étayés, d'auditions des différentes parties éclairées par des experts indépendants.

En 2019, les membres de la CSOS ont donné leurs avis sur 33 dossiers d'autorisations d'activités de soins et d'équipements lourds. Ces 33 dossiers se répartissent de la manière suivante :

- 17 demandes d'autorisations d'activité de soins
- 3 demandes de confirmation des autorisations au profit d'un établissement (transfert juridique)
- 2 demandes de transfert géographique d'activités de soins
- 11 demandes d'équipements lourds

Un point est systématiquement fait sur les avis d'autorisations faits aux CSOS précédentes.

Certains avis n'ont pas toujours été faciles à prendre mais ils l'ont été en responsabilité, et en concertation au plus près des territoires en lien avec la graduation des soins retenue dans la stratégie de transformation du système de santé « Ma Santé 2022 », et dans le cadre du Projet Régional de Santé.

Un Bilan intermédiaire concernant l'offre ambulatoire et le déploiement des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et des équipes de soins primaires (ESP), des centres de santé, et des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) a été présenté.

Elle a été consultée sur les demandes d'autorisations d'activités de soins de la part des établissements, de soins de suite et de réadaptation, de médecine, de psychiatrie de traitement de l'insuffisance rénale chronique, d'aide médicale à la procréation, de renouvellement d'activité de gynéco-obstétrique, de transferts juridiques et géographiques ainsi que sur de nouvelles implantations d'équipements lourds rendues possibles par le PRS 2.

La CSOS a été consultée sur le projet de zonage des sages-femmes.

La CSOS a eu la présentation des dispositifs d'appui à la coordination, leurs évolutions réglementaires, un bilan du déploiement en région et les perspectives.

En conclusion, merci à tous les membres de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins (CSOS) pour les travaux menés qui démontrent une vraie et indispensable dynamique de la démocratie en santé régionale.

## LA CSDU

Président **M. Claude LAURENT**  
Vice-président **M. Jean-Claude MALAIZE**



Au cours de l'année 2019, la CSDU de la CRSA a poursuivi ses actions sur les deux grands domaines qui lui sont échus à savoir :

- Les travaux sur le rapport annuel sur les droits des usagers
- Les travaux pour le label droits des usagers.

### Notre commission spécialisée s'est réunie 4 fois en 2019

- Le 7 février, la CSDU a étudié les dossiers de candidature au label « Droits des usagers en santé » ce qui a permis l'attribution des labels régionaux et de déterminer les dossiers qui lui apparaissaient pouvoir concourir au national. Elle a aussi travaillé sur les premiers éléments du rapport annuel sur les droits des usagers. Un dernier sujet a mobilisé ses membres : le renouvellement des représentants des usagers au sein des Commissions des usagers CDU des établissements de santé. En effet il était important d'obtenir que les divers établissements puissent avoir des CDU à effectif complet avec notamment de nouveaux représentants des usagers tant titulaires que suppléants en veillant à ce que ces personnes soient bien issues et présentées par des associations agréées à cet effet (Art L 1114-1 du code de l'action sociale et de la famille).
- Le 2 Avril, la réunion a été quasiment consacrée à l'examen du rapport annuel sur les droits des usagers, avec notamment des préconisations à formuler en s'appuyant sur les avis donnés en amont par les formations usagers des conseils territoriaux de santé (CTS), et aussi les différents membres de la CRSA. La diversité de la composition de la CRSA est en effet un facteur important qui se doit d'être utilisée pour multiplier les avis quant à ce rapport et aux préconisations formulées.
- Le 4 Septembre, la CSDU a eu à prendre connaissance des suites du label des droits des usagers édition 2019 avec les excellents résultats de la région Bretagne (cf. ci-dessous), puis des travaux à envisager pour le futur rapport d'activité droits des usagers.
- Le 7 Novembre 2019, le travail a porté sur le calendrier tant du rapport d'activité droits des usagers que du label édition 2020. Il a également été évoqué le travail envisagé par un groupe de réflexion mis en place au sein de l'agence sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Ce sujet étant important, il a été convenu d'y consacrer un temps plus important lors de la réunion de début d'année.

### Le Rapport annuel sur les droits des usagers (rapport 2018 avec les données de 2017)

Depuis déjà de nombreuses années, la CSDU a fait savoir dans ses conclusions et préconisations que le cahier des charges et son uniformisation pour satisfaire le national, pouvaient conduire à un rapport annuel qui ne se renouvelle pas sur la forme ni vraiment sur le fond. Aussi nous sommes nous réjouis des travaux engagés, au niveau de la CNS, pour rénover ce cahier des charges et qui allaient permettre d'abor-



der des sujets spécifiques à chaque région avec des suivis annuels. Les conclusions de la CNS ont été dans ce sens et nous avons espéré que le cahier des charges serait modifié en 2019. Or, cette année encore nous allons travailler avec le même schéma.

Le rapport annuel 2018 a été élaboré grâce au soutien de l'ORS Bretagne qui a permis une bonne collecte de données et un travail de mise en forme intéressant.

Sa présentation a pu être effectuée lors de l'assemblée plénière de juin, mais l'ordre du jour n'a guère permis d'y consacrer un temps suffisant.

Le souhait, maintes fois manifesté en CSDU, est bien que le rapport sur les droits des usagers donne lieu à un temps de communication et d'échanges important lors de la CRSA. Ce rapport doit aussi donner lieu à une communication et à une présentation dans divers organismes. Des demandes ont eu lieu en ce sens, mais n'ont pu être mises en œuvre en 2019. C'est un travail à poursuivre.

### Le Label droits des usagers

Depuis la mise en place du label sur les droits des usagers en 2011 pour célébrer les 10 ans des lois de 2002, la région Bretagne avec la CSDU ont toujours obtenu de bonnes participations à ce concours annuel.

L'année 2019 a cependant été particulièrement heureuse et riche.

13 dossiers ont été déposés et la CSDU en a sélectionné 6 qu'elle estimait devoir être récompensés dont 3 qu'elle a transmis au jury national en vue de concourir au label national.

Il est à signaler que les régions ne peuvent transmettre pour le concours national qu'au plus 3 dossiers pour les grandes régions.

#### LES 6 LABELS REGIONAUX sélectionnés sont les suivants :

- Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve à Lamballe (22), Co-construction et réalisation d'une enquête de satisfaction des usagers
- Centre hospitalier à Douarnenez (29), Améliorer « la communication par la réclamation »
- EPSM Etienne Gourmelen à Quimper (29), Mettre en place

- un interprétariat professionnel en psychiatrie
- HIA de Brest - Clermont-Tonnerre (29), A votre écoute : le micro-trottoir des représentants des usagers
- Réseau Breizh PC à Rennes (35), Handipressante : application participative et citoyenne pour tous
- Clinique mutualiste de la Porte L'Orient (56), Organisation de rencontres avec le grand public afin de rédiger le projet d'établissement

Sur les 3 dossiers proposés au concours national, deux ont été primés (au national ce ne sont que 5 Dossiers qui sont ainsi labellisés).

Il est important de reprendre le communiqué de presse du ministère à cette occasion :

« A l'occasion de la journée européenne des droits des patients, le ministère des solidarités et de la santé a rendu publics le 18 avril, les 5 lauréats de l'édition 2019 du concours national « Droits des usagers de la santé » :

- **le centre hospitalier de Douarnenez (Bretagne)** pour son projet « Améliorer la communication par la réclamation » autour de modules de formation/sensibilisation des équipes de l'établissement intégrant la participation de patients
- **l'APF Bourgogne-Franche-Comté pour son projet** « Ouvrez votre DMP comme tout le monde et avec tout le monde ! » autour de l'information et de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap dans le secteur médico-social
- **l'ORAQS 97 (Guadeloupe) pour son projet** « Faire d'une volonté une réalité : la bientraitance de la personne âgée » autour de courts-métrages remis gracieusement aux équipes des établissements de santé, des EHPAD et des structures de maintien à domicile
- **l'EPSM Etienne-Gourmée (Bretagne) pour son projet** « Mettre en place un interprétariat professionnel en psychiatrie » autour de la relation très spécifique soignant-soigné dans le champ de la santé mentale
- **l'université Paris XIII (Ile-de-France) pour son projet** « Des patients enseignants au sein de l'université » autour de l'intégration de la « perspective patient » dans les programmes d'enseignement des futurs médecins généralistes.

Temps fort de la promotion des droits des patients et des résidents, le concours national s'inscrit depuis 2010 dans un dispositif global qui se traduit, tout au long de l'année, par une labellisation de projets locaux au niveau des agences régionales de santé (ARS) en lien avec les instances de démocratie sanitaire. Cela, pour mieux faire connaître ces droits et donc renforcer leur application.

L'édition 2019 du concours a vu 68 labels attribués par les ARS sur 200 projets déposés dans 15 régions participantes, dont les ultramarines. Parmi ces labels, le jury du concours national, présidé cette année par Olivia GROSS, enseignante-chercheuse universitaire issue du tissu associatif, a retenu 5 lauréats. Chacun de ces 5 projets illustre la richesse des initiatives prises en région : cette année encore, le jury s'est attaché à primer des démarches transposables à d'autres contextes et particulièrement innovantes dans une logique de diffusion des bonnes pratiques. Ces démarches témoignent de l'engagement des usagers aux côtés des professionnels dans une approche de partenariat et de co-construction. Le nombre de projets labellisés en région démontre en outre l'appropriation du dispositif label-concours par les acteurs et son utilité comme outil d'animation territoriale et de valorisation des initiatives locales. Les lauréats ont été récompensés lors de la cérémonie an-

nuelle de remise de prix organisée au ministère, en présence d'Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé et de Pierre MENES, « grand témoin » de la soirée, consultant sportif et auteur d'un ouvrage sur son vécu de patient. Retenu, Serge UZAN, conseiller spécial auprès du président de l'université Sorbonne-Université et du président du CNOM, était représenté par Catherine TOURETTE-TURGIS, présidente de « l'université des patients ».

Au-delà, le concours révèle surtout la nécessité d'un engagement de tous dans l'application des droits et la participation des usagers, ce qu'Agnès BUZYN a rappelé en clôture de la cérémonie de remise des prix. Pour la ministre en effet, la démocratie sanitaire doit désormais impliquer les usagers dans l'amélioration de la pertinence des soins reçus et dans la qualité des services rendus. Cette volonté s'illustre dans la stratégie Ma santé 2022 qui renforcera la prise en compte de l'expérience du patient, notamment dans les cursus de formation en santé et dans l'évaluation des étudiants.

Face à un tel succès, nous avons convenu de l'organisation d'une manifestation régionale avec une conférence de presse pour honorer tant nos lauréats nationaux que régionaux, et en leur remettant leur label et une petite subvention. »

## Autres sujets abordés par la CSDU

La CSDU a aussi en la personne de son président et de son vice-président participé au jury du concours pour la sécurité des patients (Edition 2018).

Une journée régionale consacrée aux représentants des usagers a été organisée par France Assos Santé Bretagne, les CTS et notamment le président du CTS Brocéliande atlantique, M. LE TUTOUR, en vue de favoriser les renouvellements des représentants des usagers tant dans les CDU, les CTS que dans les instances de la CRSA. Cette journée fut un grand succès car elle a permis de faire comprendre aux futurs candidats que devenir représentant d'usagers se fait petit à petit, en suivant des formations spécifiques proposées par France Assos Santé et en acquérant une expérience progressivement à travers la participation aux commissions d'usagers.



## En Conclusion

Malgré son faible effectif (puisque cette commission spécialisée n'est composée que de 12 Membres) et de ses missions plus réduites, la CSDU de la CRSA a, une nouvelle fois fait preuve de dynamisme pour mettre en œuvre et veiller aux droits des usagers en Bretagne.

Le président souhaite en remercier vivement les membres actifs ainsi que les professionnels de la démocratie en santé qui permettent ces réalisations.

# LA CSP

Présidente **Mme Sophie FRAIN**  
Vice-président **M. Thierry PRESTEL**

## « La santé de celles et ceux qui nous soignent »

La Commission spécialisée prévention a fait le choix collégial de travailler, tout au long de l'année 2019, sur une thématique « La santé de celles et ceux qui nous soignent ». Dans le cadre de nos quatre réunions annuelles, nous avons fait intervenir différents acteurs de la prévention. Au cours de ces interventions, les temps d'échanges ont été fructueux et ont également contribué à l'émergence d'une culture commune. À cette occasion, nous avons constaté la nécessité de renforcer les liens entre les acteurs de la santé au travail et ceux de la prévention-promotion de la santé.

Au cours de ces rencontres, les sujets suivants ont été abordés et ont permis des constats :

### Les professionnels de santé libéraux

- Les professionnels de santé libéraux n'ont pas de médecine du travail
- Près de la moitié des médecins n'ont pas de médecin traitant
- Résultats préoccupants de l'étude sur la santé des médecins menée par l'Ordre
- L'expérience pilote proposant aux médecins libéraux de réaliser un bilan de santé en centre de santé Assurance-maladie est positive. Quel développement, pour les médecins et pour les autres professionnels de santé ?

### La santé au travail en établissement de santé

- Agir pour la santé au travail par la prévention des risques professionnels, la prévention des processus d'usure professionnelle, l'amélioration des conditions de travail, et des démarches en faveur de la qualité de vie au travail.
- La prévention est économiquement rentable : 1 euro investi fait gagner 2 euros à court terme, et beaucoup plus en comptant les coûts indirects
- Les démarches efficaces impliquent les personnels concernés dans l'identification des difficultés, la recherche et la mise en œuvre des solutions.

### L'aide à domicile

- Des enjeux de qualité de vie et de risques pour les bénéficiaires/usagers, les professionnels et les aidants
- Les interventions au domicile ont des particularités avec des logements pas toujours bien adaptés, et que l'employeur ou le salarié ne peuvent pas modifier.
- Le travailleur(euse) se retrouve seul (e) avec la personne, sa famille
- Un sous-financement qui engendre des salaires bas, une prise en compte insuffisante des temps de trajet, de réunion, de formation, avec une notion fautive de « temps non productifs »
- Un besoin de faire évoluer les financements et de soutenir à l'innovation

De manière générale, nous avons noté que les besoins et points de vue des usagers devaient être pris en compte dans les démarches de santé et de qualité de vie au travail.

## La journée Agir ensemble pour la qualité de vie, le bien-être et la santé en Bretagne

À l'initiative de la Commission spécialisée prévention de la CRSA, avec le soutien et la participation de l'ARS, une journée régionale sur la promotion de la santé et la prévention a été organisée. Elle a été construite par un groupe de travail venant des différents univers de la prévention et de la santé, avec l'appui du Pôle ressources en promotion de la santé.

Le public prioritaire a été défini comme étant les élus et techniciens territoriaux, avec une volonté de faire venir le monde du travail, les personnels de santé, les représentants des usagers, et bien sûr les membres des instances de démocratie en santé (CRSA, conseils territoriaux de santé...). Cette journée a eu lieu le 15 octobre 2019 au Palais des congrès de Pontivy, sous le titre « Agir ensemble pour la qualité de vie, le bien-être et la santé en Bretagne ».

Le choix a été fait de proposer des expériences concrètes, menées en région, afin que les participants puissent les transférer à leur propre contexte. Ainsi des ateliers ont été proposés le matin et l'après-midi, sur les thèmes suivants : « Comment ça va, les petits ? », « Le travail, c'est la santé ? », « Urbanisme, logement et santé », « Le soin, c'est de la prévention (et vice-versa) ? », « Mon environnement, c'est ma santé », « On vieillit tous... pareil ? », « La santé dans l'assiette ? ».

Le taux de fréquentation est de 50 % supérieur à celui de la Journée 2017, avec 167 participants pour 210 inscrits. Les publics sont plus variés et issus des quatre départements, grâce à la localisation en Centre-Bretagne.

L'objectif d'intéresser les collectivités territoriales, les représentants d'usagers, les professionnels de la santé (soin et prévention promotion de la santé) a été atteint. Le public a aussi compté des professionnels du champ social et médico-social, de l'éducation, de l'environnement...

L'évaluation par questionnaire montre que les participants sont très majoritairement satisfaits quant aux expériences présentées et aux échanges avec les intervenants. Ils estiment que la journée leur a été utile et, surtout, qu'elle a renforcé leur motivation à contribuer à des projets de santé, bien-être, qualité de vie.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de la Commission spécialisée prévention pour leur participation, les échanges fructueux et cette volonté d'intégrer la promotion de la santé et la prévention au quotidien que ce soit dans le domaine de la santé, du travail, ou comme usager.



# LA CSMS

Président **M. Lionel BRUNEAU**  
Vice-président **M. François HEISSAT**

Avril 2020, il me revient la responsabilité de dresser le rapport d'activité de la Commission médico-sociale de la CRSA pour 2019.

Difficile de déconnecter mes propos de notre crise sanitaire actuelle qui touche de plein fouet les établissements et services de santé dont ceux qui accueillent et accompagnent des personnes âgées, des personnes handicapées sans oublier les services d'aide et de soins à domicile.

La mission principale de la Commission Spécialisée médico-sociale est d'appuyer, d'orienter voire d'évaluer nos politiques publiques au profit de nos concitoyens en situation de handicap, en grande dépendance ou en situation d'auteurs. La CSMS s'est réunie à 3 reprises en 2019 (06/03 – 19/06 – 13/11). Ce rapport d'activité est l'occasion de mettre le focus sur les dossiers importants accompagnés par la CSMS.

## La stratégie quinquennale en faveur du Handicap pour une société « plus inclusive »

La stratégie quinquennale en faveur du Handicap ambitionne une transformation progressive de l'offre médico-sociale.

En 2018, la CSMS se félicitait de la décision de l'ARS de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour faire émerger des projets transformant l'offre médico-sociale dans le secteur du handicap en vue de répondre aux objectifs fixés par le PRIAC tout en reconnaissant la capacité d'initiative des acteurs agissant sur les territoires.

Preuve de cette reconnaissance, 108 dossiers ont été déposés portant sur les thématiques variées : appui au maintien à domicile, optimisation de l'accueil temporaire, réduction du nombre de jeunes an aménagement Creton sur les ESMS « enfants », développement de l'habitat inclusif, fonctionnement en dispositif (DIME et DITEP), coordination des parcours, appui à la scolarisation, emploi et la réadaptation professionnelle.

Pour revenir sur ces 2 derniers points, la CSMS entend préciser :

En ce qui concerne « l'école inclusive », tandis que l'Education Nationale organisait le déploiement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL) pour la rentrée scolaire 2019, l'ARS s'est engagée dans l'installation d'Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarité (EMAS) conformément à l'instruction ministérielle du 14 Juin 2019. Même si les relations sont plus proches entre les 2 administrations, un manque de concertation est encore évident.

De façon globale, la CSMS s'interroge sur l'efficacité de ces différents dispositifs. En ne tenant pas suffisamment compte des contraintes d'accessibilités, en ne sensibilisant pas suffisamment les différents acteurs en amont (notamment les enseignants, les associations de parents d'élèves et les collectivités locales), cette volonté d'inclusion scolaire à « marche forcée » présente des risques d'échecs préjudiciables à tous, et aux enfants concernés en 1<sup>er</sup> lieu.

En ce qui concerne l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap, le dispositif « emploi accompagné » est porteur d'une évolution importante des politiques sociales et médico-sociales dans le champ de l'accès à l'emploi. Il positionne les acteurs du médico-social en appui des employeurs de milieu ordinaire de travail.

Pour autant, là-aussi, les difficultés de concertation avec les acteurs de l'emploi et les représentants des acteurs de l'entreprise freinent inévitablement le mouvement engagé.

## La stratégie nationale « autisme » au sein des troubles neuro-développementaux

Nous ne pouvons pas déconnecter la stratégie quinquennale en faveur du handicap de la stratégie « autisme » au sein des troubles neuro-développementaux.

Dans la continuité du 3<sup>e</sup> Plan Autisme, la Stratégie nationale « autisme » ambitionne de s'élargir à l'ensemble des

troubles neuro-développementaux tels que définis par la DSM 5. Les 5 engagements gouvernementaux majeurs de cette stratégie se structurent en 4 ambitions, elles-mêmes déclinées en 12 objectifs et 101 mesures.

- Construire une société inclusive pour toutes les personnes autistes à tous les âges de la vie
- Garantir le pouvoir d'agir des personnes autistes et de leurs familles par des interventions adaptées à leurs besoins et respectueuses de leurs choix, au sein de parcours fluides
- Conforter les équipes de professionnels au service des personnes autistes et de leurs familles dans leur champ de compétences et l'exercice de leur mission
- Consolider la stratégie nationale grâce à une recherche d'excellence au service de la production et de la diffusion de connaissances et piloter sa mise en œuvre.

Ces ambitions s'appuient sur plusieurs axes forts portés par l'ARS en 2019, notamment :

- La volonté de déployer des plateformes départementales d'orientation et de coordination pour le repérage précoce des enfants présentant des TND. Sur ce champ, le déploiement est effectif dans les Côtes d'Armor depuis fin 2019
- Un plan de repérage des adultes en psychiatrie afin de mettre en place des alternatives aux hospitalisations inadéquates
- La création de Groupe d'entraides mutuelles (GEM) autisme
- La création d'une plateforme de répit par département pour les familles.

La CSMS sera attentive en 2020 à ce que ces axes se concrétisent en dispositifs efficaces.

## Les Projets Territoriaux de Santé Mentale : un levier de décroisement

Les Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM) ambitionnent d'améliorer l'accès des personnes souffrant de troubles psychiques à des parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture en favorisant la prise en charge sanitaire et l'accompagnement social ou médico-social de la personne dans son milieu de vie ordinaire (organisation d'offre ambulatoire dans les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, coordination et structuration de l'offre).

L'année 2019 a été consacrée à la finalisation des diagnostics de territoire puis à la formalisation des Projets Territoriaux (à l'échelle départementale) élaborés à l'initiative des professionnels et des établissements et services concernés en collaboration avec les personnes concernées par les troubles psychiques.

## Mise en place de l'observatoire médico-social « Handi-données »

La CSMS se félicite du lancement en 2019 de ce projet, appelé de ses vœux depuis plusieurs années.

Le projet « Handi-données – Panorama des données sur le handicap en région Bretagne » a pour objectif de structurer et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs constituant un socle de connaissances sur les publics en situation de handicap et sur l'offre d'accompagnement proposée dans la région. En effet, ces données sont généralement éparpillées, difficilement accessibles et donnent lieu à peu de communications par leurs producteurs, en particulier à un échelon régional.

Ce panorama des données, co-construit par l'ARS et le CREAL, permettra à tout organisme, professionnel, chercheur, usager ou représentant d'usager d'accéder à des données quantitatives et qualitatives sur les enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, leurs principales caractéristiques, leurs modalités d'accompagnement et les étapes des différents parcours : scolarisation, insertion professionnelle-emploi, vie à domicile, vie en établissement, vie sociale, etc.

A terme, le projet Handi-données a vocation à :

- Améliorer la connaissance relative aux parcours des personnes en situation de handicap
- Améliorer l'observation de l'offre médico-sociale territoriale et de son évolution (dont la transformation de l'offre médico-sociale)
- Favoriser le partage d'information entre l'ensemble des acteurs (institutionnels, associatifs, ESSMS...)
- Contribuer au renforcement du partenariat entre acteurs institutionnels qui partageront des données (ARS, Conseils départementaux, MDPH, CAF et MSA, Education Nationale, Direccte, AGEFIPH-FIPHP, ...)
- Améliorer l'efficacité des diagnostics territoriaux en proposant d'emblée un répertoire d'indicateurs actualisés.

## Le Plan Régional d'attractivité du métier d'aide-soignant

Pour conclure, la CSMS entend souligner le Plan Régional d'attractivité du métier d'aide-soignant diffusé au Printemps 2019.

Alertée par différentes fédérations sur les difficultés de recrutement et sur la dégradation des conditions de travail des personnels aides-soignants (et de façon plus large des « soignants »), l'ARS avait installé à l'automne 2018 trois groupes de travail autour des thématiques de valorisation du métier et des compétences d'aide-soignant, la politique de recrutement au sein des structures et les conditions de travail afin d'aboutir à un document pragmatique avec des préconisations et actions concrètes portant sur l'attractivité, l'exercice et l'évolution professionnelle du métier d'aide-soignant.

Au regard de la crise sanitaire en cours, ce plan de devra pas rester lettre morte...

La CSMS y sera attentive.

# DÉBATS PUBLICS, COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDES

## Débat public sur le thème : Isolement, épuisement détresse de l'entrepreneur : prévenir les risques et accompagner

Le 31 janvier 2019, à l'initiative des presses de l'EHESP et de la CRSA Bretagne, s'est tenue une conférence sur les entrepreneurs.

De la création de l'entreprise à sa cession, la vie de l'entrepreneur est émaillée de difficultés internes et externes mais invisibles par le monde extérieur, le tout dans un volume horaire qui laisse peu de place à la vie personnelle et sociale.

Les intervenants venant de champs différents et complémentaires, la justice, la psychologie, la sociologie et la santé publique, ont mis en avant des éléments de compréhension pour agir et prévenir tous les niveaux des difficultés entrepreneuriales.

## Débat public sur le thème : Travailler avec un handicap mental ou psychique, c'est possible !

Les presses de l'EHESP, en partenariat avec la CRSA, ont organisé le 25 avril 2019 un débat au sein de la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne.

D'importantes avancées sociales ont permis de renforcer les droits des personnes en situation de handicap et de mettre en place des dispositifs liés à l'emploi, au logement ou aux

services. Parallèlement, le travail protégé a su apporter des réponses et des établissements spécialisés, bien que rares, les accueillent exclusivement.

L'objectif est simple : banaliser le regard sur le handicap, faire tomber les barrières et les préjugés et surtout permettre aux personnes handicapées de travailler dans un milieu « ordinaire ».

Quatre professionnels étaient présents pour alimenter cette réflexion :

Clotilde Damerose, gérante d'une agence de communication solidaire, responsable de la communication de l'association Trinôme 44, Flore Lelièvre, architecte d'intérieur, présidente de l'association Trinôme 44 et a ouvert le restaurant Le Reflet à Nantes, Alain-Paul Perrou, éducateur spécialisé, ancien directeur de l'Essor, l'ESAT du village de Mézin dans le Lot-et-Garonne, Gérard Zribi, Docteur en psychologie, président-fondateur de l'Association nationale des directeurs d'ESAT (ANDICAT).



## Débat sur le thème « Sexe, genre et inégalités d'accès aux soins médicaux »

Le 16 avril 2019, dans le cadre des mardis de la Science et en partenariat avec la CRSA Bretagne.

En partenariat avec l'EHESP et la CRSA Bretagne, cette conférence a permis de s'interroger sur les inégalités entre hommes et femmes dans le domaine de la santé.

L'objectif était de dresser un bilan des inégalités hommes-femmes en matière de santé. De plus, elle cherchait à expliquer ces différences en apportant des éléments sociétaux et biologiques.



## Débat public intitulé « Respirez un air plus sain, la pollution de l'air, un enjeu majeur du XXI<sup>e</sup> siècle »

Le 19 novembre 2019, ce débat a été organisé en partenariat avec la CRSA Bretagne, l'Espace des sciences et l'EHESP.

Les échanges ont porté sur les interrogations suivantes : L'air est-il plus pollué maintenant qu'avant ? Est-il plus sain à l'intérieur ou à l'extérieur ? Quelles sont les sources de la pollution de l'air ? Quels en sont les effets sur notre santé ?

Il y a l'oxygène qui nous fait vivre. Mais l'air que nous respirons contient aussi de petites quantités de multiples organismes, particules et contaminants chimiques.

Bénédicte Jacquemin, chercheuse en épidémiologie environnementale à l'Inserm et Philippe Glorennec, professeur en évaluation des risques sanitaires à l'EHESP et affilié à l'IRSET, ont fait un point sur la qualité de l'air et ses conséquences sur la santé, tout en abordant les comportements favorables à son amélioration.





# LES GROUPE DE TRAVAIL DE TRAVAIL

## GROUPE DE TRAVAIL TÉLÉMÉDECINE SANTÉ CONNECTÉE

Pilote : M. Bernard GAILLARD

### • Le groupe s'est réuni une fois le 28 juin 2019

La télémédecine et la santé numérique sont désormais au cœur des réflexions et dispositifs globaux du système de santé de demain. Le gouvernement a établi sa feuille de route. Dans sa réunion du 28 juin, le groupe a travaillé, autour d'Anne-Briac BILI responsable du service Innovation de l'ARS, sur la feuille de route du numérique en santé 2019-2022, sa déclinaison en région, feuille de route pilotée par Dominique PON et Laura LETOURNEAU, responsable et déléguée ministériels de la délégation du numérique en santé. Le programme e-parcours en Bretagne a été présenté. La plateforme Gwalenn apparaît comme une offre de gestion de parcours et de coordination. Né à l'initiative des Dispositifs d'Appui



et de Coordination de la région Bretagne, fruit d'une co-construction régionale et pluridisciplinaire, c'est un outil numérique partagé destiné à faciliter les parcours, à destination des dispositifs de coordination et leurs partenaires. Cet outil s'adresse à tout type d'utilisateur associé à la coordination (sanitaire, sociale et médico-sociale) autour de la personne.

La CRSA était présente le 19 septembre 2019 à Rennes au Tour e-santé organisé par le ministère. L'objectif de la rencontre était d'échanger avec les acteurs de terrain et de confronter les orientations du chantier numérique de Ma santé 2022.

A noter que dans l'actualité récente de l'épidémie du coronavirus, la forte dynamique de l'ARS Bretagne et des acteurs du numérique ont permis très rapidement de proposer par l'intermédiaire du GCS e-santé Bretagne le service régional de télémédecine « e-kerMed » de visioconférence médicale permettant les échanges sécurisés entre patients et professionnels santé. La plateforme e-KerMed est une offre de télémédecine régionale en Bretagne composée de quatre services : le service d'accompagnement, le service d'annuaire, le service d'échanges et partages, et le service de visioconférence. Ces services sont disponibles à la carte afin que chaque professionnel de santé trouve l'expert disponible pour répondre à sa demande.

Dans l'ensemble de ses travaux, le groupe est toujours très sensible aux questions éthiques qui se posent dans la télémédecine et le numérique.



## GROUPE DE TRAVAIL VIEILLISSEMENT

Pilotes : M. Daniel ERHEL et Mme Mireille MASSOT

- Le 5 février à la Résidence Edilys de Saint Briec (22)
- Le 4 juin à l'EHPAD « Les Jardins du Castel » à Châteaugiron (35)
- Le 12 novembre à la Résidence des Ormes à Missiriac (56)

La réunion du 5 février a été, dans sa deuxième partie, la suite du travail engagé le 13 novembre 2018 au siège d'«Appui Santé Nord-Finistère » par rapport aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des Plateformes Territoriales d'Appui et à leur développement en Bretagne. Le GT avait fait le choix d'aborder ce sujet compte tenu de l'importance de plus en plus grande accordée à l'organisation des parcours de santé et à la nécessaire coordination des acteurs de l'accompagnement et du soin dans les territoires. La rencontre du 5 février a permis d'apporter des compléments d'information d'abord sur les différents dispositifs de coordination qui se sont mis en place ces dernières années au sein du système de santé à l'initiative des pouvoirs publics (MAIA, GHT, ...) ou des professionnels de santé (Réseaux, PTA, ...) et aussi sur les évolutions qui vont encore advenir (CPTS, DAC, ...). Les discussions ont permis de clarifier ce que peut être la place des usagers dans ces dispositifs et la manière dont fonctionne le secret médical partagé. La première partie de la réunion avait été consacrée à un partage d'informations sur les difficultés que rencontrent actuellement les EHPAD et avait permis d'aborder l'une des questions essentielles que cela suscite : comment peuvent-ils rester un vrai lieu de vie quand les pouvoirs publics leur demandent d'accueillir une proportion de plus en plus grande de personnes en perte d'autonomie.

La réunion du 4 juin aux Jardins du Castel a permis aux membres du groupe de faire le constat que même dans un environnement contraint, des marges de manœuvre existent pour assurer une vraie qualité de vie en EHPAD pour les résidents et pour les personnels. Dialogue social de grande qualité, part d'initiative donnée aux professionnels pour l'organisation de leur travail, application des principes d'humanité, accompagnement et soins organisés en respectant les habitudes de vie des personnes âgées, partenariat avec d'autres acteurs de l'accompagnement et du soin intervenant sur le même territoire, EHPAD perçu et utilisé de plus en plus par ceux-ci comme un pôle ressources, travail avec les centres de formation, ouverture sur l'extérieur (associations, écoles, ...)... sont autant de leviers pour ce faire.

Lors de la réunion du 12 novembre, les membres du GT présents ont pu faire le constat qu'une Petite Unité de Vie (12 places) dédiée à l'accueil et l'hébergement de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et située au cœur d'une commune rurale pouvait être un lieu de vie répondant bien aux besoins des personnes accueillies et de leurs familles et être tout à fait viable. Cela nécessite une forte volonté de l'équipe municipale et des salariés. Un appui significatif est apporté par les familles. Les partenariats avec les associations locales et les écoles contribuent aussi à la qualité de la vie. Axe de progrès envisagé : un renforcement de la coopération avec les structures sanitaires et médico-sociales du secteur, en particulier par rapport à la gestion administrative et financière.

En fin d'année et début 2020, un document de synthèse de ce qui a été fait depuis début 2015 a été réalisé. Il a été envoyé aux membres du GT. Il met en évidence ce que, au fil de ses observations, le GT a retenu comme **facteurs de réussite dans l'accompagnement des personnes âgées.**



# AVIS DE LA CRSA

## ZONAGES

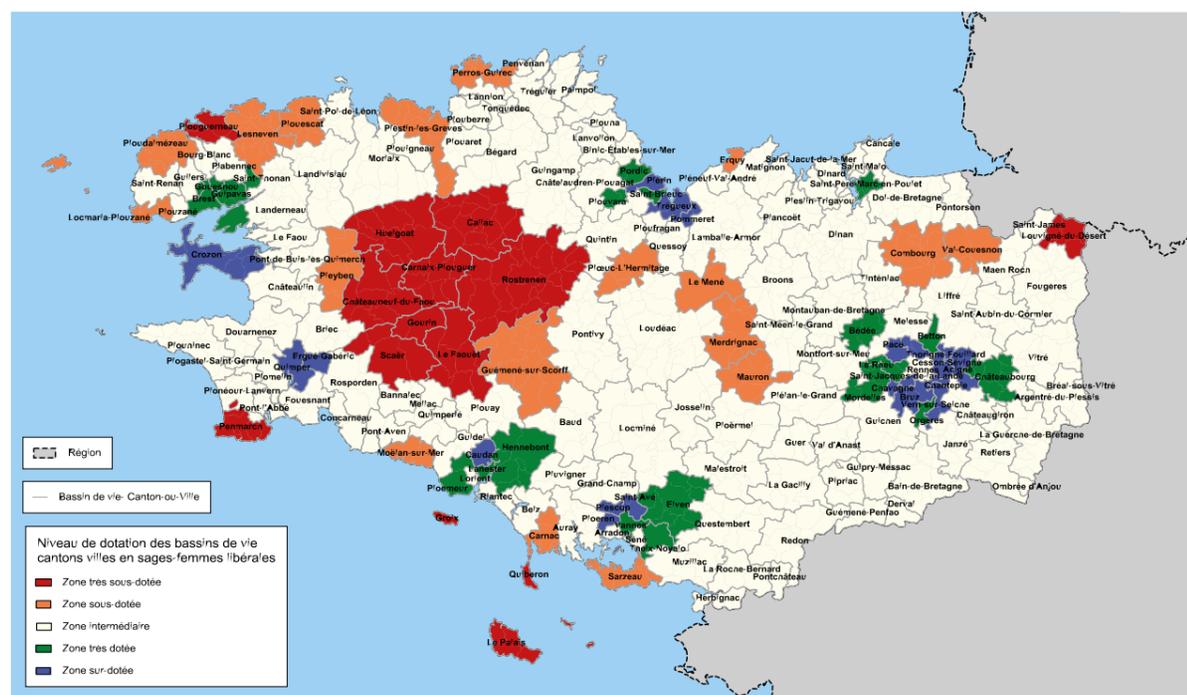
### Zonage sages-femmes

L'ARS Bretagne a défini les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et les zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé concernant la profession de sages-femmes.

Le projet de zonage sages-femmes a été soumis pour avis devant la CRSA lors de la séance du 26 novembre 2019.

La CSOS a été chargée de préparer en amont l'avis de la CRSA sur la révision du zonage sages-femmes.

Le zonage sages-femmes a reçu un avis favorable de la CRSA



Source : Assurance maladie (SNIRAM 2017), Commune 1/01/2019, Bassin de vie 2012, Pseudo-canton 2017  
Réalisation ARS Bretagne, Décembre 2019  
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

# LIENS AVEC LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

## La CRSA Bretagne est attachée à ses liens avec les Conseils Territoriaux de Santé

La CRSA Bretagne avait pris l'initiative d'organiser des rencontres entre président(e)s de CRSA et Conseils Territoriaux de Santé avec la présence du Directeur Général de l'ARS. Ces rencontres sont fructueuses. Elles permettent d'échanger sur l'état de notre système de santé dans les territoires et les éléments à mettre en discussion. L'analyse que les Conseils Territoriaux de Santé font, chacun sur leur territoire, est riche de problématiques à faire remonter au niveau régional voire national. Les Conseils Territoriaux de Santé sont très proches des acteurs de leur territoire.

Chaque fois qu'elle le peut, la CRSA rencontre le bureau du Conseil Territorial de Santé dans le territoire duquel la plénière

CRSA se déroule. La dernière rencontre a eu lieu à Landerneau avant la plénière qui a eu lieu à Carhaix.

La CRSA sollicite les Conseils Territoriaux de Santé qui le souhaitent pour participer aux études engagées en Bretagne. Cela a été le cas pour l'étude portant sur les atouts et difficultés du système de santé en Bretagne, les réponses à apporter et le rôle souhaité de la démocratie représentative et consultative en santé, de février-mars 2019 pour laquelle il y a eu 50 réponses émanant de membres de Conseils Territoriaux de Santé.

A chaque fois que la CRSA envisage d'émettre un avis sur le système de santé, des préconisations envers l'ARS ou envers le ministère, la CRSA sollicite les Conseils Territoriaux de Santé pour faire des propositions. Cela a été le cas pour la loi de santé mais aussi plus récemment en 2020 sur le Ségur de la Santé, et l'après-confinement.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DE LA CRSA BRETAGNE**

### **Directeur de la publication**

Bernard GAILLARD

### **Rédaction**

Bernard GAILLARD, Lionel BRUNEAU,  
Sophie FRAIN, Claude LAURENT,  
Anne LE GAGNE

### **Crédits Photos**

ARS Bretagne, Istock

### **Impression**

Imprimerie Cloître

### **Réalisation**

YOUZ

### **Dépôt Légal**

à parution

### **N° ISSN**

2275-931X